

République Française  
**Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ**  
Département du Bas-Rhin

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 juillet 2024**

Nombre de Conseillers : 15  
Conseillers en fonctions : 15  
Conseillers présents : 14

Convocation du 28/06/2024  
Publication du 08/07/2024

**Présents :** Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ABDOULAYE Hamidou - ALBENESIUS Laurent - BAUER Muriel - DAUER Delphine - EYERMANN Olivier - HEYD Jean-Luc - HOERD Corinne - MARMILLOD André - MASTIO Leslie - STOETZEL Christophe - STOLTZ Lionel - STOLTZ Martial - ZIMMERMANN Frédéric,

**Absents excusés :** Mme COUILLEZ Marie-Laure.

**Ordre du Jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation compte rendu de la réunion du 04 juin 2024,
3. Passerelle - attribution du marché public,
4. Impasse des Bergers - enfouissement des réseaux secs,
5. Alarme : Salle des Fêtes, Local Technique et Ecole

**POUR INFORMATION**

6. Lotissement - avenant contrat Maitre d'œuvre PARENTHÈSE,
7. Divers.

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h.

Il demande à ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Lotissement : Annulation de la délibération n° 27 du 23 mai 2023
- Lotissement : Attribution du lot n° 9 - Tranche 1

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

**2024 - 20      APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2024**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juin 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

**2024 - 21 PASSERELLE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC**

M. JEHEL Quentin, du bureau d'étude BEREST présente le rapport d'analyse des offres que nous avons réceptionnées concernant le marché public pour la réalisation d'une passerelle reliant l'impasse des Bergers au lotissement communal « Auf Eberbaechel ».

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres effectué et présenté par le bureau d'étude BEREST, et après en avoir délibéré décide :

- d'attribuer le marché public à l'Entreprise GIAMBERINI & GUY pour un montant de 163 448,93 € HT soit 196 138,71 € TTC.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce marché public.

**Adopté à l'unanimité.**

**2024 - 22 IMPASSE DES BERGERS - ENFOUISSEMENT PARTIEL DES RÉSEAUX SECS**

Le maire présente l'offre de prix de l'entreprise FRITZ Électricité concernant l'enfouissement partiel des réseaux secs dans l'impasse des Bergers qui sera effectué en parallèle des travaux liés à la construction de la passerelle.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre et après en avoir délibéré décide :

- d'attribuer les travaux à l'Entreprise FRITZ Électricité pour un montant de 3 905,50 € HT soit 4 686,60 € TTC.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

**2024 - 23 SÉCURISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reporter ce point à une date ultérieure afin que différents devis puissent être établis et présentés lors d'une prochaine séance.

**Adopté à l'unanimité.**

**2024 - 24 ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023 - 27  
SUITE AU RETRAIT DE L'ACQUÉREUR DU LOT N° 9**

M. ACKER Yannick et M. UCAR Esref, dirigeants de la SCI SCHAFFHOUSE, nous ont informé par mail en date du 04 juillet 2024 que la SCI ne sera plus porteuse du projet de construction sur le lot n° 9 de notre lotissement. Ils nous ont également informé que le permis de construire sera rétroceder à M. & Mme UCAR Esref qui portera le projet en son nom propre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

**d'annuler la délibération n° 2023 - 27 attribuant le LOT N°9 d'une superficie de 4,97 ares Lieudit AUF'S EBERBAECHEL à la SCI SCHAFFHOUSE , dont le siège sera au 12, route d'Ohlungen 67170 KESSENDORF.**

**Adopté à l'unanimité.**

**2024 - 25 LOTISSEMENT - ATTRIBUTION DU LOT 9 - TRANCHE 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

1. **de céder à M. UCAR Esref et Mme UCAR Tuba née AKSOY, domiciliés au 83a, route de Weitbruch - 67500 HAGUENAU, le terrain de construction situé dans la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement « AUF EBERBAECHEL » cadastré section 2 parcelle 340/41**

**LOT N° 9 d'une superficie de 4,97 ares  
Lieudit AUF'S EBERBAECHEL**

**Au prix de 13 000 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,**

2. que la signature de l'acte d'acquisition devra intervenir dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, la présente délibération sera caduque.
3. d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.

**Adopté à l'unanimité.**

**Suivent les signatures des membres présents**